



Pour les élèves de Terminale SAPAT

DATE DE RENTRÉE :
Mardi 2 septembre à 8h30

Accueil des élèves par le professeur principal

Les élèves doivent se présenter le jour de la rentrée avec leur dossier de stage effectué en juin.

Dates à retenir

→ JEUDI 11 & VENDREDI 12 SEPTEMBRE :

Séjour à Guérande dans le cadre d'un stage obligatoire : Collectif développement durable (Voir courrier joint en annexe)

→ JEUDI 18 SEPTEMBRE : Photo de classe

INSCRIPTION À L'EXAMEN DU BAC PROFESSIONNEL 2026 :
*Nous fournir impérativement pour le 19 août, dans une enveloppe avec **nom, prénom et classe** :*

- la photocopie recto-verso de sa carte d'identité en cours de validité (sur une feuille format 21X29,7),
- la photocopie de l'attestation de recensement (pour les élèves de plus de 16 ans) et / ou la photocopie du certificat individuel de participation à l'appel de préparation à la défense,
- Pour les élèves redoublants : photocopie des résultats d'examen de la session de juin 2025.



PÉRIODES DE STAGE

STAGE 1 : lundi 6 au samedi 25 octobre 2025

soit une semaine pendant les vacances de la Toussaint

STAGE 2 : lundi 1er au samedi 20 décembre 2025

Il est fortement conseillé de rechercher dès maintenant un même lieu de stage d'examen pour ces deux périodes.

Les conventions seront remises à la rentrée.

ÉCOLE DIRECTE

Vous disposez d'un code d'accès à Ecole Directe réservé aux parents et/ou responsables légaux.

Nous communiquons essentiellement aux familles par ce biais : résultats scolaires, emploi du temps, actualité, documents administratifs (certificat de scolarité, règlement intérieur, code de vie, charte informatique...) et les courriers adressés aux familles.

Un code Ecole Directe sera également remis à la rentrée à chaque élève pour accéder aux informations sur sa scolarité.

Retrouvez **Ecole Directe** sur <https://ecoledirecte.com> ou sur votre mobile via App Store.

HORAIRES DES COURS

LUNDI

De 8h30 à 12h20
13h30 à 16h30

MARDI

De 8h30 à 12h20
13h30 à 16h30

MERCREDI

De 8h30 à 12h20

JEUDI

De 8h30 à 12h20
13h30 à 16h30

VENDREDI

De 8h30 à 12h20
13h30 à 16h30

Plusieurs journées pédagogiques seront prévues pendant l'année scolaire. Les dates vous seront communiquées via Ecole Directe.

VIE SCOLAIRE & SECRETARIAT



À RENDRE

ANNEXES

- 1 - FICHE D'URGENCE
- 2 - AUTORISATION DE SORTIE DE DÉBUT ET FIN DE JOURNÉE
- 3 - AUTORISATION DROIT À L'IMAGE

AMENAGEMENTS PEDAGOGIQUES

Sont concernés tous les dossiers d'aménagements pédagogiques : PPS (AVS et/ou matériel adapté), PAP, PAI, PPRE, et les notifications d'aménagements d'épreuves.

Tous ces documents (annexes, contrat de scolarisation et dossiers d'aménagements pédagogiques) **sont à retourner pour le 20 août 2025** au plus tard secrétariat.

RESTAURATION

L'accès au self est contrôlé par un badge. Celui-ci sera remis à la rentrée. En cas de perte ou de détérioration, ce badge sera facturé.

BOURSES

La demande de bourse se fait auprès du secrétariat qui délivre à la famille ou au jeune majeur un formulaire CERFA à remplir. Avant d'engager la démarche, il est possible de faire une simulation en ligne sur le site Internet :

<https://calculateurbourses.education.gouv.fr/cabs/api/v1/lycee/simulateur.html>

Les demandes sont à communiquer avant le 01 septembre.

ABSENCES

Pour une absence prévisible, demander une autorisation préalable aux éducateurs de la Vie Scolaire. Pour toute absence non prévue, il est très important de prévenir le lycée avant **9h00** via votre compte famille Ecole Directe à l'attention des personnels de la Vie Scolaire ou bien par téléphone au 02.99.06.52.84.

VIE SCOLAIRE & SECRETARIAT



FRAIS DE SCOLARITÉ

Ils comprennent :

- La contribution des familles,
- les photocopies. Jusqu'à présent, il n'y a pas d'achat de manuels scolaires. Ils sont mis à disposition des élèves. Toutefois, dans certaines classes, il sera nécessaire d'acheter des cahiers d'exercices que le lycée commandera,
- les Travaux pratiques,
- l'assurance Mutuelle Sociale Agricole obligatoire pour tout élève inscrit dans un lycée en contrat avec le ministère de l'agriculture. Cette assurance couvre uniquement les accidents ayant lieu au lycée, trajets domicile-lycée, domicile-lieu de stage.

Si vous souhaitez adhérer à la garantie individuelle "Accidents corporels" proposée par Groupama, un bulletin et les modalités d'adhésion seront disponibles à la rentrée sur votre compte famille Ecole Directe.

Cette adhésion est facultative.

Merci de nous faire parvenir une attestation de responsabilité civile de votre assureur si vous ne la prenez pas.

Seul les voyages, étude de milieu, sorties scolaires, ne sont pas inclus dans le coût.

Une réduction du coût de la scolarité est accordée à partir du deuxième enfant scolarisé.

Vous recevrez la facture annuelle début octobre. Le prélèvement sera mis en place à partir d'octobre.



Pour rappel, un acompte de 200,00€ pour le mois de septembre est à régler par chèque ou espèces pour le 20 août 2025.

TRANSPORT SCOLAIRE

Pour ceux qui utilisent les transports scolaires (car) la demande de transport est à faire via le site :

<http://www.breizhgo.bzh/transports-scolaires>

Toute demande de carte reçue après le 16 juillet 2025 sans justification particulière donne lieu à une majoration de 30€.

À QUI S'ADRESSER ?

Changement d'adresse ou de téléphone :

Merci de prévenir le secrétariat par email ou par courrier de tout changement intervenant en cours d'année. Vous avez également la possibilité de le faire directement via votre compte famille école directe.

Pour information : les bureaux sont fermés pour congés du 11/07/2025 au 20/08/2025 inclus.



LISTE DES FOURNITURES EN ANNEXE